

NUMERO : 2025-023
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de l'association « Et si les images », 39 rue du Maréchal Foch 95120 Ermont, ayant pour objet la représentation de l'animation « Voyage en lanternes magiques » le mercredi 19 février 2025,

Considérant les orientations de la Ville de Sarcelles dans le domaine de la politique culturelle,

Décide :

Article 1 : De conclure un contrat avec l'association « Et si les images », 39 rue du Maréchal Foch 95120 Ermont, ayant pour objet la représentation de l'animation « Voyage en lanternes magiques » le mercredi 19 février 2025, pour un montant de 314.90 euros TTC et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

Article 2 : Que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 18 février 2025

Le Maire
Patrick HADDAD

